

LES DATES A RETENIR

1^{er} JUILLET : date limite pour bénéficier de **15% de réduction** sur votre stand et de 10 invitations gratuites

1^{er} SEPTEMBRE : date limite d'inscription

3 et 4 OCTOBRE : 32^e Horizon Vert

Cher.e exposant.e,

Depuis plus de 30 ans l'association Horizon vert s'est engagée dans la promotion de l'écologie au quotidien.

La crise sanitaire que nous traversons nous montre qu'il est plus que jamais temps de se repencher sur notre modèle de société et de prendre soin de notre environnement !

Le 32^e HORIZON VERT se tiendra au Parc des Expositions de Villeneuve sur Lot les 3 et 4 octobre 2020

et sera une nouvelle occasion de proposer au public des solutions concrètes permettant à tous d'entrer dans une transition pour un avenir respectueux de l'humain et de nos ressources planétaires.

C'est donc avec toujours autant de dynamisme et d'enthousiasme que nous préparons cette nouvelle édition. Pour l'occasion l'implantation des stands sera encore améliorée, la communication optimisée, les animations toujours festives, la thématique illustrée par des intervenant.e.s captivant.e.s et ainsi, nous l'espérons, le public renouvelé et encore plus nombreux.

Nouveautés 2020 :

- La thématique du 32^e Horizon Vert : **L'EAU**
- **Un Pass à 4€ pour 2 jours de visite !** Maintien du prix d'entrée à 2.50€/la journée, et de la gratuité pour les moins de 20 ans.
- Une proposition de **communication** pour faire connaître votre structure via Facebook

Une manifestation toujours plus vivante !

- Pour que la manifestation soit plus **interactive** nous vous invitons à proposer **une démonstration ou un atelier** sur votre stand et ainsi bénéficier d'un espace supplémentaire. Après acceptation ils pourront être annoncés dans le programme. Remplissez le 2 de la Fiche de *Demande d'inscription*.
- Disposition des stands : suite à vos retours très positifs, à l'extérieur, des ilots centraux sont mis en place pour une meilleure **visibilité** de tous (comme en 2019).
- Les associations peuvent demander un stand extérieur ou intérieur. Le tarif associatif est au mètre linéaire avec un tarif minoré pour les associations qui **animeront** leur stand.
- Nous continuons à soigner attentivement le côté **festif** de la manifestation
- Pensez à la **décoration** de votre stand ! En intérieur, les matériaux utilisés doivent être ignifugés

Points importants :

- Art.15 – Les stands restent en place et sont ouverts aux horaires d'ouverture au public. (10h – 19h les deux jours)
- Les nouveaux exposants (sauf les associations) peuvent bénéficier d'1m **gratuit** avec un minimum de 2 m payants (case à cocher page 3)
- Pour une réservation en extérieur d'un mètre au moins équivalent au mètre payé en 2019, vous pouvez bénéficier d'1 m en plus **gratuit** (case à cocher page 3)
- A l'intérieur, les stands ne sont pas cloisonnés, le placement se fait au mètre linéaire avec la possibilité de louer des grilles métalliques (2 tailles de grilles) (voir modalités article 6 du règlement intérieur)
- L'attribution des emplacements se fait après réception du dossier complet. N'hésitez pas à formuler vos souhaits, nous faisons le maximum pour vous satisfaire
- Les exposants de l'espace restauration doivent utiliser exclusivement de la vaisselle réutilisable
- Les dossiers présentés après le 1^{er} septembre 2020 ne sont pas acceptés
- Seuls les exposants ayant demandé une alimentation électrique (1kw max, sauf restaurateurs) en disposeront
- Indiquez nous le nom de votre page Facebook et partageons nos actualités !
- Les prestations de soin et de bien-être pourront être acceptées sous forme de courte découverte à prix modique (montant à préciser avec l'inscription, Art.23). Sont exclues les prestations médicales

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

En attendant de vous accueillir, recevez nos salutations écologiques.

Pour l'association,
Carina Rijshouwer et Marc Sève, co-présidents



Association Horizon Vert
 BP 208 - 32 rue des Girondins - 47300 Villeneuve/Lot
 Tel : 05 53 40 10 10
 E-mail : horizonvert@wanadoo.fr
 Site internet : www.horizonvert.org
 https://www.facebook.com/HorizonVertEcologieAuQuotidien

| RESERVE A L'ORGANISATION | | |
|--------------------------|--|---------------|
| Inv G | | N° dossier |
| planche | | ordre arrivée |
| elec | | catégorie |
| vaiss | | |
| pub | | grille |

Fiche de demande d'inscription
32^e Horizon Vert - 3 et 4 octobre 2020

Je souhaite participer à la 32^e édition HORIZON VERT à Villeneuve/Lot : oui non

Si oui :

1 En exposant mes produits ou services. Remplir cette page et la page 3 et fournir les documents demandés page 4

2 En animant un atelier ou démonstration lié à mon activité sur mon stand

- Quelle animation : Proposition et description à formuler avant le 1^{er} juillet (sur papier libre au besoin)
- A quelle fréquence :
- Je souhaite un espace supplémentaire et être rappelé

3 En étant annonceur sur un/des supports de communication. Remplir la page 6. Attention à la date limite de réservation suivant le support.

Si non :
 je souhaite être recontacté l'année prochaine (le signaler par courriel ou par courrier) oui non

Merci de compléter les informations suivantes de manière bien lisible :

Raison sociale

Prénom et nom du responsable :

Adresse :

N° Siret :

Téléphone : Courriel :

Site : je suis sur facebook. J'accepte d'être ami-facebook d'HorizonVert oui non
 nom de mon profil /ma page :

Nom de votre compagnie d'assurance responsabilité civil + n° de contrat :

| <u>Liste exhaustive</u> des produits ou services exposés et <u>descriptif de leurs caractéristiques</u> (joindre toute documentation utile). <i>Si nécessaire compléter sur papier libre: les produits non mentionnés ne pourront être vendus ou exposés.</i> | Label | Pays d'origine |
|---|-------|----------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

- Je souhaite recevoir des documents de communication pour en distribuer dans mes réseaux oui non
 Quantité : affiche(s) programmes
- Je souhaite recevoir une planche d'invitations pour mes clients, à imprimer par mes soins sur papier blanc.
 Elles seront collectées à la fin de la manifestation et facturées 2.20€ ttc oui non

Tarification et réservation des stands

32^È HORIZON VERT – 3 et 4 octobre 2020

- Je m'inscris pour la 1^{re} fois** à Horizon Vert (sauf asso) et réserve au moins 2m payants. Je souhaite bénéficier d'1 m en + gratuitement
- Je souhaite bénéficier d'1 m en plus car je m'inscris en extérieur et je réserve un métrage au moins égal à ma réservation de 2019
- Je souhaite proposer une animation sur mon stand et bénéficier d'espace supplémentaire. En cochant cette case je serais rappelé

| ma catégorie | mon choix de stand | Espace intérieur profondeur 3m | | | | Espace extérieur profondeur 3m | | | | Total |
|---|--|-----------------------------------|----------|------------|----------------|-----------------------------------|----------|----------------|-----------|----------------|
| | | prix au ml | | majoration | | prix au ml | | majoration | | |
| | | nbre de m | Couloir | nbre | par angle | nbre de m | Couloir | nbre | par angle | |
| 1 Agriculteur Producteur | | | 51 € | | 103 € | | 32 € | | 32 € | |
| | petite restauration et boissons à consommer sur place | | 94 € | | 188 € | | 55 € | | 55 € | |
| 2 Artisan-fabricant | | | 75 € | | 151 € | | 32 € | | 32 € | |
| 3 Artisan | | | 75 € | | 151 € | | 47 € | | 47 € | |
| 4 Espace restauration limité à 5 restaurateurs | nourriture et boissons à consommer à l'espace restauration et en nocturne | / | | | | | 101 € | / | | |
| | électricité 3kw (1) uniquement à l'espace restauration | / | | | | | | | 69 € | |
| 5 Autre structure, Activité de Bien-être | | | 109 € | | 218 € | | 67 € | | 67 € | |
| 6 Association militante | avec vente de produits | | 44€ le m | / | | | 30€ le m | | | |
| | sans vente de produits | avec animation | | | sans animation | | | avec animation | | sans animation |
| | | | 15€ le m | | 27€ le m | | 10€ le m | | 20€ le m | |

SOUS TOTAL A (location de stand) ----->

- Remise de 15% sur la location du stand + 10 invitations gratuites**
si envoi du **dossier complet** avant le 1er juillet 2020 (cachet de la poste faisant foi)

SOUS TOTAL B (sous total A - réduction éventuelle) ----->

mes besoins en fournitures :

- Location de grille 3,50m x 2,50m (lxht) dans la limite des disponibilités :
- Location grille 2m x 2m (l x ht) dans la limite des disponibilités :
- Electricité maximum 1Kw :
- 1 table de 2m et 2 chaises (uniquement pour les assos militantes)

| Prix à l'unité | Nbr | Total |
|----------------|----------|-------|
| 23 € | | |
| 17 € | | |
| 23 € | 1 | |

SOUS TOTAL C (fournitures) ----->

TOTAL à REGLER (B + C) ----->

| | |
|--|--|
| Je peux régler en 2 chèques | Chèque 1 - Arrhes 50 % <i>encaissable au 16 juillet 2020</i> |
| chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Association Horizon Vert | Chèque 2 - Solde 50 % <i>encaissable au 5 octobre 2020</i> |
| Je peux régler par CB | via le web, sur demande 05 53 40 10 10, dès l'envoi de votre dossier |

- Je m'engage à respecter le règlement intérieur d' Horizon Vert 2020 (document ci-joint)
- Pour valider ma demande j'envoie la fiche de demande d'inscription accompagnée des documents demandés (voir la page "conditions d'admission") et de mon règlement
- J'adhère à l' association Horizon Vert (facultatif) (voir bulletin d'adhésion joint)

➤ Les tables, chaises, parasol, etc ... ne sont pas fournis (sauf table et chaises aux associatifs, sur demande).
Pour ceux qui prennent l'électricité, pensez à apporter grandes rallonges et adaptateur (prise P17)

** Je m'inscris pour la 1^{ère} fois : primo participant ou n'ayant pas exposé à Horizon Vert depuis 2014 inclus

Conditions d'admission au 31^e Horizon Vert des 5 et 6 octobre 2019 et liste des documents à fournir

| CATEGORIES | PRODUITS | CONDITIONS D'ADMISSION | DOCUMENTS à FOURNIR |
|---------------------------------|---|---|--|
| <u>Toutes les catégories</u> | | | <input type="checkbox"/> fiche de demande d'inscription complétée recto/verso <input type="checkbox"/> 2 chèques (acompte et solde) <input type="checkbox"/> votre commande de publicité(s) et son règlement <input type="checkbox"/> Charte d'engagement signée <input type="checkbox"/> relevé de situation MSA 2018 pour les agriculteurs <input type="checkbox"/> extrait 2018 d'inscription au répertoire des Métiers pour les artisans <input type="checkbox"/> extrait Kbis de l'année pour toutes les autres entreprises |
| Producteurs/agriculteurs | Production alimentaire | Certification de conformité au mode de production biologique Un maximum de 20% de produits revendus sera tolérés | <input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés |
| | Production non alimentaire | Produits issus de productions certifiées en conformité au mode de production biologique Un maximum de 20% de produits revendus sera toléré | <input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés <input type="checkbox"/> liste des composants des produits |
| Artisans/revendeurs | Produits alimentaires | Certification de conformité au mode de production biologique | <input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés |
| | Cosmétiques/produits d'entretien | Ne sont acceptés que les cosmétiques et produits d'entretien avec les certificats : Ecocert, Cosmébio, Nature et Progrès | <input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés |
| | Produits fabriqués avec des matières premières naturelles | Les matières premières certifiables doivent l'être. | <input type="checkbox"/> liste des composants du produit <input type="checkbox"/> certificat des produits certifiables |
| | Commerce équitable | Adhésion à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour d'autres organismes nous consulter) | <input type="checkbox"/> attestation d'adhésion à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour les autres organismes nous consulter) |
| | Livres | Le contenu des livres doit être en lien avec l'écologie. Les livres et éditions ésotériques ne sont pas acceptés | <input type="checkbox"/> liste des livres proposés |
| | Energies | Parmi les énergies, seules les énergies renouvelables peuvent être proposées | <input type="checkbox"/> descriptif des équipements proposés |
| | Eco-habitat | De l'éco-habitat, sont acceptés les exposants proposant : ➤ L'utilisation de matériaux naturels de décoration, de construction et d'isolation dont le cycle de vie (fabrication, transport et recyclage) est compatible avec la gestion responsable de l'environnement, de l'énergie et de la santé ➤ Des solutions permettant une économie d'eau potable et d'irrigation, solution de récupération et de recyclage de l'eau domestique et pluviale, toilettes sèches; les dispositifs proposés doivent être économes en énergie et exempts de traitement chimique ➤ Des solutions cohérentes pour des constructions basse énergie, l'intégration des solutions d'énergies renouvelables, l'isolation des bâtiments existants avec les matériaux répondant aux critères du premier point de ce paragraphe. | <input type="checkbox"/> descriptif des équipements proposés |
| Autres | | <input type="checkbox"/> descriptif des produits et de leurs valeurs écologiques | |
| | | Associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'éducation à l'éco-citoyenneté, du développement des énergies renouvelables et de l'éco-habitat, de la dignité de l'homme et du tissu rural vivant. Les associations proposant à la revente des produits ne seront acceptées que si elles ou leurs fournisseurs adhèrent à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour les autres organismes certificateurs nous consulter) Tout produit alimentaire proposé devra être certifié conforme au mode de production AB | <input type="checkbox"/> statuts de l'association <input type="checkbox"/> liste de tout produit présenté <input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité où figure la liste des produits certifiés <input type="checkbox"/> attestation d'adhésion à la Plate Forme du commerce Equitable (pour les autres organismes nous consulter) |
| | | Certification de conformité au mode de production biologique des boissons et de tous les produits entrant dans la composition des plats. Utilisation exclusive de vaisselle réutilisable pour la restauration Utilisation de vaisselle compostable autorisée au marché pour la « petite restauration » | <input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité des boissons et de tous les produits entrant dans la composition des plats <input type="checkbox"/> attestation de compostabilité de la vaisselle |

Règlement Intérieur du 32^e Horizon Vert 3 & 4 octobre 2020 au Parc des Expositions de Villeneuve sur Lot

PREAMBULE : Cette manifestation est organisée dans le but de promouvoir un mode de vie plus sain, plus équilibré, non polluant, économe en énergie et en matières premières.

LES PRODUITS, MATERIELS, SERVICES ET IDEES PROPOSES DEVRONT CORRESPONDRE A CES OBJECTIFS.

I - INSCRIPTIONS

Art. 1- La demande d'inscription devra être accompagnée de la liste exhaustive des produits, matériels et services exposés ou vendus, d'un descriptif de leurs caractéristiques, du montant de la location du stand (2 chèques) et de la charte du salon signée. Si vous souhaitez régler par CB, contactez nous par téléphone dès l'envoi de votre dossier. Vous serez remboursé en totalité si votre dossier d'inscription n'était pas accepté.

Chacun devra fournir une copie des imprimés demandés, correspondant à son statut et à sa situation. A défaut, le comité se réserve le droit d'annuler l'inscription ou d'appliquer le tarif qui lui semble le plus juste.

Art. 2- Les demandes d'admission doivent être adressées, au plus tard le 1^{er} septembre, au secrétariat. Seuls les dossiers de demande complets seront pris en considération.

Elles seront examinées par le Comité qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser les dossiers après étude. Cette décision sera notifiée aux intéressés et en cas de refus, les arrhes seront remboursées.

Art. 3- Le Comité se réserve le droit de limiter le nombre des exposants dans chaque catégorie d'activité.

Art. 4- L'admission ne sera définitive qu'après délivrance de notre facture et règlement complet de son montant dans les délais prévus sur la fiche d'inscription.

Art. 5- En cas de désistement, au moins 15 jours avant le premier jour de la manifestation, l'association se réserve le droit de garder les arrhes versés, avec un minimum de 20€ pour frais de dossier. Au-delà la totalité des sommes versées pourra être retenue sauf en cas de force majeure avec justificatif (accident, décès, hospitalisation)

II - DESCRIPTION ET ATTRIBUTION DES STANDS

Art. 6- Les stands intérieurs sont loués nus.

Les exposants ont la possibilité de louer à l'organisation, des grilles métalliques (2mx2m ou 3.50mx2.50m) ou d'apporter leurs propres cloisons aux normes de sécurité.

Les stands seront attribués en priorité aux premiers inscrits.

Ils s'engagent à être présents pendant toute la durée de la manifestation.

Lorsque tous les stands intérieurs seront loués, les organisateurs se réservent la possibilité de proposer éventuellement des emplacements à l'extérieur du bâtiment.

Art. 7- Les emplacements non couverts situés dans l'enceinte du Parc des Expositions, à l'extérieur du bâtiment et délimités par traçage au sol, ces emplacements seront attribués au mètre linéaire. A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries.

III - INSTALLATION DES STANDS

Art. 8- Les stands et emplacements d'exposition seront remis aux exposants la veille de l'ouverture de la manifestation et devront être débarrassés de tous produits et matériels au plus tard 24 h. après la fermeture de la manifestation.

Art. 9- Tout stand ou emplacement laissé vacant à 9h le jour de l'ouverture sera considéré libre, quels que soient les motifs de la défection, le participant défaillant ne pourra prétendre au remboursement ni à quelque indemnité que ce soit.

Art. 10- Les aménagements des stands devront impérativement être terminés le samedi matin à 9h et feront l'objet d'un examen par le Comité. Tout produit ou article jugé indésirable par le Comité devra être retiré sur simple notification des organisateurs.

Le non-respect de cette clause entraînera l'exclusion.

Art. 11- Le dimanche, le ravitaillement en marchandises des stands et emplacements ne pourra s'effectuer que le matin, entre 8 et 9 h30.

Art. 12- Circulation et stationnement des véhicules à l'intérieur du Parc.

L'accès des abords du bâtiment (partie haute du Parc) est autorisé uniquement le temps de charger ou décharger les véhicules pendant les horaires suivants :

vendredi de 14 h. à 19 h.

samedi de 7 h. à 9 h

dimanche de 8h à 9h et de 19h à 22 h

Le stationnement sera autorisé uniquement sur les emplacements désignés à cet effet. Le parking ne sera pas gardé et le Comité n'assurera aucune responsabilité en cas de vol ou de détérioration des véhicules ou de leur contenu.

L'accès des véhicules à l'intérieur du bâtiment sera strictement interdit (sur demande et pour les

matériaux lourds, un transpalette pourra être prêté).

Art. 13 - Tout stand doit être rendu propre en fin de manifestation.

IV - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Art. 14 - Samedi et dimanche de 10 h. à 19 h.

V - OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Art.15 – Les stands resteront en place et seront ouverts au public aux horaires d'ouverture au public.

Art.16 - La surveillance assurée par le Comité en dehors des heures d'ouverture (nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche), chaque exposant est tenu de protéger son matériel par une bâche par exemple.

Art. 17 - Lors de l'installation et de la décoration des stands intérieurs, tous les matériaux utilisés devront être ignifugés.

Art. 18 - Seules les lampes à économie d'énergie sont acceptées (fluocompacte ou lampe à led)

Art. 19 - Tout exposant désirant utiliser des éléments décoratifs dépassant la hauteur des grilles devra en faire la demande, accompagnée de plan, dessin ou photo, et obtenir l'agrément du Comité pour leur installation.

Les sonorisations individuelles ne devront pas gêner par leur puissance les stands voisins. En cas de non-respect de cette règle, le Comité se réserve le droit d'exiger de l'exposant la coupure immédiate de sa sonorisation.

Art. 20 - Il est formellement interdit de faire du feu sur les emplacements concédés sans autorisation du Comité qui se réserve le droit d'interdire et de faire enlever toutes marchandises inflammables, dangereuses, insalubres ou dégageant des odeurs désagréables.

Art. 21 - Les exposants sont tenus de respecter la délimitation de l'emplacement qui leur est attribué.

Art. 22 - Les animations fonctionnant hors des stands et emplacements sont sous la responsabilité du Comité seul habilité à les autoriser.

Art. 23 - Le montant des prestations payantes devra être modéré (soin esthétique, massage, ...) et devra être précisé sur le dossier d'inscription.

VI - AFFICHAGE DES PRIX

Art. 24 - Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, en particulier les règles concernant l'information et l'affichage des prix, et à afficher leurs certifications en mode d'agriculture biologique.

VII – ASSURANCES

Art. 25 - Le Comité d'Organisation souscrit une assurance à responsabilité civile qui le garantit, ainsi que l'ensemble des exposants. Les exposants devront s'assurer contre le vol et les détériorations. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des préjudices causés par les produits vendus sur la manifestation.

VIII - CAS DE FORCE MAJEURE

Art. 26 - Dans le cas où, pour une raison de force majeure, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

IX - DISTRIBUTION DE TRACTS, ETC.

Art. 27 - Les professionnels et associations n'ayant pas qualité d'exposant ne pourront exercer aucune activité dans l'enceinte du Salon, sauf dérogation écrite.

X – EMBALLAGES / DIVERS

Art. 28 - Afin de ne pas participer au gaspillage des ressources et à l'aggravation de la pollution, il ne sera admis dans la manifestation que l'utilisation d'emballages compostables (papier, carton, amidon de maïs ...).

Art. 29 - Les exposants s'engagent à utiliser uniquement des produits réutilisables ou compostables pour la vente alimentaire à emporter ou à consommer sur place.

Les exposants de l'espace restauration s'engagent à utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable.

Art. 30 - Le matériel de cuisine ne sera ni en aluminium, ni en plastique. Les revêtements antiadhésifs sont interdits ainsi que l'utilisation de fours à micro-ondes.

Charte de l'association Horizon Vert

L'écologie est inscrite dans l'histoire de l'humanité.

"Science qui étudie les rapports entre les êtres vivants et le milieu où ils vivent" (HAECKEL 1866), et partant d'une approche expérimentale, elle aboutit à une *Expression Politique* (c'est à dire relative à l'organisation de la société) et *Philosophique*.

Cette expression est fondée sur des *valeurs de respect et de protection de l'environnement, de responsabilité et cogestion des ressources* naturelles et humaines *préservant l'avenir des générations futures*.

HORIZON VERT se situe dans la ligne de l'écologie humaine qui étudie, dans une perspective globale et interactive, des paramètres qui agissent et interagissent sur l'homme.

HORIZON VERT accepte la modernité avec discernement, souhaite promouvoir la justice sociale, la tolérance et le respect des droits de l'homme, refuse l'exclusion et préconise un contrôle des citoyens sur les évolutions techniques et scientifiques.

HORIZON VERT, par une vision globale des phénomènes observés, cherche à favoriser le partenariat entre hommes libres et solidaires, se reconnaît laïque, s'ouvre à l'universel et propose l'élaboration d'un choix de société dans un lieu de convivialité, de culture et de débats.

HORIZON VERT ne s'inscrit pas dans la démarche d'un écologisme partisan et juge inacceptables les comportements ou organisations sectaires pratiquant le prosélytisme, rejette toute forme de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme ainsi que les propositions commerciales quand elles sont source d'exclusion ou d'exploitation.

HORIZON VERT ne se reconnaît pas le droit de censurer quiconque par rapport à ses appartenances philosophiques, politiques ou religieuses, dans la mesure où l'éthique de cette charte est fondamentalement respectée.

Je souhaite soutenir l'action de l'association Horizon Vert, j'adhère :



Bulletin d'adhésion à l'association Horizon Vert - Année 2020

Prénom et nom : Formule duo 2^e personne à la même adresse

Prénom et nom :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Courriel :

Tel :

Adhésion simple 10€ € Date et signature(s) :

Adhésion duo 15€ €

Adhésion de soutien à partir de 20€ €

Si vous souhaitez plus d'information vous pouvez contacter l'association :

05 53 40 10 10 - horizonvert@wanadoo.fr

BP208 - 32 rue des Girondins - 47 300 Villeneuve sur Lot

Charte de l'exposant au 32e Horizon Vert

L'écologie recouvre des domaines très variés basés sur le respect de l'environnement mais aussi entre les personnes. La manifestation « Horizon Vert » en présente les différents aspects.

Le choix des exposants de la manifestation « Horizon Vert » tient compte des valeurs de l'écologie :

- la protection de l'environnement,
- le développement soutenable,
- la qualité biologique des produits,
- l'éthique sociale et humaine dans la fabrication et la commercialisation des produits,
- la préférence aux exposants de proximité et aux circuits courts.

Nous vous demandons d'adopter un comportement « écolo » tout au long de la manifestation :

- le respect des autres exposants, des visiteurs, des bénévoles organisateurs du salon,
- la vente **exclusive** de produits issus de l'agriculture biologique pour les produits alimentaires, les huiles essentielles, les huiles végétales, le coton, les compléments alimentaires, les produits cosmétiques, les textiles,
- l'affichage sur le stand des certificats attestant de la conformité au mode de production biologique,
- la vente de produits certifiés pour les autres secteurs (textiles, habitat, commerce équitable,..)
- l'utilisation de la vaisselle réutilisable ou compostable, tous les contenants en plastique sont interdits,
- la gestion des déchets. En effet, le nettoyage est bénévole, il est donc demandé à chacun de laisser le stand aussi propre qu'il l'a trouvé. Vos déchets triés devront obligatoirement être déposés dans les conteneurs de tri sélectif mis à votre disposition à l'extérieur du bâtiment.

Ce coupon d'engagement est à retourner signé avec votre fiche d'inscription.

..... ✂

Coupon Réponse

Exposants Horizon Vert 2020

Nom de la structure :

Nom du responsable :

Je m'engage à respecter la Charte de l'association Horizon Vert ainsi que la charte d'engagement de l'exposant du 32^e Horizon Vert,

Fait le :

signature et cachet :

Les supports publicitaires à votre disposition

- ✓ **Programme du 32^e Horizon Vert** réservation avant le 15 juin
- ✓ **Facebook d'Horizon Vert** réservation avant le 1^{er} septembre
- ✓ **Spots radiophoniques** réservation avant le 1^{er} septembre

COUPON REPONSE

- **Votre raison sociale :**
- **Nom du responsable :**
- **Vos coordonnées :**

- adresse :

- tel :

- courriel :

- **Votre réservation :**

Votre encart publicitaire sur le programme d'Horizon Vert **168€**

Tirés à plus de 20 000 exemplaires

Votre pub sur la page  Facebook d'Horizon Vert **25€ / non adhérent**

*Un post personnalisé diffusé sur nos page & profil facebook
(Suivis par +de 1200 personnes) dans le mois précédent le salon.*

10€ / adhérent

Votre spot publicitaire sur les ondes de  RADIO 4 **180€**

*(3 espaces disponibles de 36 passages en encadrement de l'annonce d'Horizon Vert +
1 campagne de pub offerte à votre entreprise d'une valeur de 300€ de
5 passages/jour pendant 10 jours)
Radio 4 est suivie par 40 000 auditeurs lot-et-garonnais chaque jour.*

| | |
|-----------------------|--|
| TOTAL à régler | |
| | |

- **Supports techniques à fournir :**

- **Programme** : la maquette de votre publicité en format non vectorisé ainsi que les polices correspondantes.
- **Facebook et site web** : une photo numérique à envoyer par mail accompagnée d'un texte
- **Radio** : texte rédigé par vos soins par-mail ou sur papier libre

Bon de commande à renvoyer avec votre fiche d'inscription, accompagné du règlement en 2 chèques (si vous le souhaitez) et **différents du paiement du stand**, Libellé à l'ordre de « Association Horizon Vert ». Règlement par CB possible sur demande.